

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** illbruck FM355**· Code du produit:** A-I-FM355**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Agent d'étanchéité**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

tremco illbruck Productie B.V.

Vlietskade 1032, 4241 WC Arkel

T: +31 (0) 183568000, F: +31 (0) 183568100

msds@tremco-illbruck.com

· Service chargé des renseignements:

tremco illbruck NV

Leo Baekelandstraat 3, 2950 Kapellen

T: +32 (0) 36646384, F: +32 (0) 36648676

www.tremco-illbruck.be, info-be@tremco-illbruck.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de bureau T: +32 (0) 36646384. Pour les autres heures s'il vous plaît contacter votre centre national anti-poison.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

— BE —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

Nom du produit: illbruck FM355

(suite de la page 1)

- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Contient:**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

- **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- **Informations supplémentaires:**

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

- **Composants dangereux:**

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

Nom du produit: illbruck FM355

(suite de la page 2)		
CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	30-<50%
Numéro CE: 911-815-4 Reg.nr.: 01-2119486772-26-xxxx	tris (2-chloro-1-méthyléthyl)-phosphate Acute Tox. 4, H302	10-<20%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-<5%
CAS: 9082-00-2	Glycérol éthoxylé/propoxylé Acute Tox. 4, H302	1-<5%
CAS: 25791-96-2 NLP: 500-044-5	Glycérol, propoxylé Acute Tox. 4, H302	1-<5%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-<5%

· Indications complémentaires:

Lors de la réticulation du produit les substances suivantes se forment et se dégagent en réaction avec l'humidité atmosphérique:

Dioxyde de carbone

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Nocif par inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

Nom du produit: illbruck FM355

(suite de la page 3)

- **Indications destinées au médecin:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Risques** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Oxyde d'azote (NO_x)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:
Cyanure d'hydrogène (HCN)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

(suite page 5)

— BE —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

Nom du produit: illbruck FM355

(suite de la page 4)

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec de l'eau.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

115-10-6 oxyde de diméthyle	
VL	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
75-28-5 isobutane	
VL	Valeur à long terme: 1000 ppm
74-98-6 propane	
VL	Valeur à long terme: 1000 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

Nom du produit: illbruck FM355

(suite de la page 5)

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire:**

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions de mauvaise ventilation à moins qu'un masque de protection avec un filtre à gaz approprié (c'est-à-dire le type A1 selon la norme EN 14387) soit utilisé.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Aérosol

Couleur: Selon désignation produit

· **Odeur:** Caractéristique

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Point d'éclair** -97°C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

Température de décomposition: Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

Nom du produit: illbruck FM355

(suite de la page 6)

· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	3,0 Vol %
Supérieure:	18,6 Vol %
· Pression de vapeur à 20°C:	5200 hPa
· Densité à 20°C:	0,97 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	15,8 %
VOC (EU)	153,6 g/l
VOC (CE)	15,80 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.

(suite page 8)

— BE —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

Nom du produit: illbruck FM355

(suite de la page 7)

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/L (rat)

tris (2-chloro-1-méthyléthyl)-phosphate

Oral	LD50	632 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

LC0/96 h	>1.000 mg/L (brachydanio rerio)
EC50/24 h	>1.000 mg/L (daphnia magna)
NOEC/21 d	>10 mg/L (daphnia magna)

tris (2-chloro-1-méthyléthyl)-phosphate

LC50/96 h	51 mg/L (pimephales promelas)
EC50/48 h	131 mg/L (daphnia magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Le produit est difficilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

Nom du produit: illbruck FM355

(suite de la page 8)

- **Effets écotoxiques:**
- **Autres indications:**
Ce produit ne contient pas de substances à l'annexe I de la directive CE 1005/2009 concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
08 05 01*	déchets d'isocyanates

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1950 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR | 1950 AEROSOLS |
| · IMDG | AEROSOLS |
| · IATA | AEROSOLS, inflammable |

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- | | |
|--------------------|-----------|
| · Classe | 2 5F Gaz. |
| · Étiquette | 2.1 |

(suite page 10)

— BE —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

Nom du produit: illbruck FM355

(suite de la page 9)

· IMDG, IATA



· Class	2.1
· Label	2.1

· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	néant

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
---	-----------------

· Indications complémentaires de transport:

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· Remarques:	- Special provisions: 190, 327, 344, 625 (3.3) - Special provisions for carriage: V14 (7.2.4); CV9, CV12 (7.5.11); S2 (8.5)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

Nom du produit: illbruck FM355

(suite de la page 10)

· Remarques:	- Special provisions: 63, 190, 277, 327, 344, 959 (3.3)
· IATA	
· Remarques:	- Special provisions: A145, A167, A802 (4.4)
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008
RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006
RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015
- **Directive 2012/18/UE**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Non applicable.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2017

Numéro de version 6

Révision: 22.08.2017

Nom du produit: illbruck FM355

(suite de la page 11)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

— BE —